

DÉCLARATION SUR LES LANGUES DANS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION

signée à la Délégation générale du Québec à Dakar

Attendu que les textes fondateurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (1966), proscrivent la discrimination linguistique et garantissent la liberté d'expression;

Attendu que l'Objectif de Développement Durable 4 promeut une éducation de qualité pour tous et que les recommandations de l'UNESCO sur l'éducation multilingue soulignent que « les enfants apprennent mieux dans la langue qu'ils comprennent »;

Attendu que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) stipule que l'éducation doit viser « le respect de sa propre identité culturelle, de sa langue et de ses valeurs »;

Attendu que les langues sont l'expression vivante du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, comme le reconnaît la Convention de l'UNESCO de 2003, et que la disparition accélérée des langues entraîne une perte irréversible de savoirs traditionnels ancestraux et de diversité cognitive (Atlas UNESCO 2010).

Conscients de la réalité du plurilinguisme dans le monde et de la nécessité de se doter de meilleurs outils pour mesurer, documenter et comprendre les dynamiques linguistiques complexes qui s'opèrent au sein des sociétés comme le relèvent les résolutions d'Antananarivo (2016) et de Djerba (2022);

Convaincus que la promotion d'une approche commune, cohérente et respectueuse de la diversité des contextes linguistiques est essentielle en matière de collecte de données probantes;

Convaincus que le recensement de la population constitue l'instrument le plus exhaustif pour recueillir des données statistiques afin d'éclairer les politiques publiques et assurer le suivi des agendas nationaux et internationaux.

Réunis à la Délégation générale du Québec à Dakar dans le cadre des activités initiées par le [Groupe de travail sur les langues et les recensements](#) formé en marge de la 56^e session de la Commission de statistique des Nations Unies, nous invitons les Gouvernements, les institutions nationales et internationales, la communauté scientifique, les communautés éducatives, les organisations de la société civile, les relais communautaires et toutes les parties prenantes :

RECOMMANDATION 1 : à inclure des questions sur les langues parlées, comprises, lues et écrites dans les recensements, afin de disposer de données objectives et exhaustives pour faire respecter les droits fondamentaux et concevoir des politiques publiques non discriminatoires;

RECOMMANDATION 2 : à s'appuyer sur les données de recensement sur les langues pour élaborer et mettre en œuvre des politiques d'éducation plurilingue;

RECOMMANDATION 3 : à s'appuyer sur les données de recensement pour documenter, valoriser et sauvegarder le patrimoine linguistique, socle des identités individuelles et collectives;

RECOMMANDATION 4 : à privilégier une méthodologie harmonisée et contextualisée de collecte qui s'appuie sur :

- › la reconnaissance du plurilinguisme : mesurer et prendre en compte la réalité du plurilinguisme des individus et du multilinguisme des territoires;
- › l'adaptation aux contextes locaux : adapter les questions et les modalités de réponse aux réalités sociolinguistiques locales, nationales et régionales;
- › la recherche de cohérence : viser une approche commune et harmonisée au niveau international, tout en permettant une flexibilité nécessaire pour refléter les spécificités locales.

RECOMMANDATION 5 : à approfondir les questions des recensements sur les langues en les intégrant dans des dispositifs nationaux de collecte ou en réalisant des enquêtes spécifiques afin de mieux appréhender les connaissances sur les dynamiques linguistiques.

LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS À L'ATELIER D'EXPERTS « DES DONNÉES PROBANTES SUR LES LOCUTEURS DANS L'ESPACE FRANCOPHONE PLURILINGUE »

Hamaya AG-ABDOULAYE

Attaché de programme, École et langues nationales, Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFOIF)

Mouftaou AMADOU SANNI

Professeur titulaire, Université de Parakou, Bénin

Jean-Pierre Diamane BAHOM

Conseiller technique, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Sénégal

Paul BERTHIAUME

Directeur, Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Moussa BOUGMA

Maître de conférences, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Éric CARON-MALENFANT

Directeur adjoint, Programme de la statistique linguistique, Statistique Canada

Jean-Pierre CORBEIL

Professeur associé, Université Laval, Québec, Canada

Fatou DIOUF DIONE

Démographe, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Sénégal

Bodiel FALL

Coordonnatrice, École et langues nationales, Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFOIF)

Assa GAKOU

Statisticienne, cheffe de département des Statistiques Démographiques et Sociales, Institut national de la statistique (INSTAT), Mali

Christian KAKUBA

Senior Lecturer, Makerere University, Ouganda

Koia Jean Martial KOUAME

Professeur et Directeur de l'Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Moumine LATOUNDI

Conseiller en collecte de données, École et langues nationales, Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFOIF)

Richard MARCOUX

Professeur titulaire et Directeur de l'ODSEF Université Laval, Québec, Canada

Beatrice UWAYEZU

Population and Housing Census Specialist, National Institute of Statistics of Rwanda



odsef.fss.ulaval.ca